

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 07 + 1
Pour	: 07 + 1
Contre	: 0
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 février à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la vice-présidence de M. René ISNARD.

Etaient présents : Daniel ROBERT, Christian TROJA, Christian GARCIN, Gérard BARDONNENCHE, Joël CHRISTOPHE (Suppléant),

Etaient absents : Jean Noel NAL, Remy LIEUTIER, Jérôme SAMUEL, Nicolas RICHIER, Jacques MAUREL,

Était excusé et représenté : Bernard NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO)

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Préparation de l'Assemblée des Propriétaires 2025.

M. le Président rappelle la prochaine tenue de l'assemblée des propriétaires 2025.

Le Président donne lecture du règlement définissant les conditions de déroulement des élections.

Les syndics TITULAIRES renouvelables sont :

- Secteur Tallard – La Saulce – Lardier - Roméyère : Monsieur MAUREL Jacques.
- Secteur Vitrolles – Monétier – Ventavon - Mississipi : Monsieur GARCIN Christian.
- Secteur Le Poët – Reveyroles : Monsieur BARDONNENCHE Gérard
- Secteur Mison – Maugrach : Monsieur ROBERT Daniel
- Secteur Sisteron – Valernes : Monsieur GALLO Christian

Les syndicis SUPPLEANTS renouvelables sont :

- Secteur Tallard - La Saulce - Lardier - Roméyère - Vitrolles - Monétier - Ventavon - Mississippi : Monsieur CHRISTOPHE Joël
- Secteur Sisteron - Valernes : Madame MORAN Emilie

Cette assemblée est programmée le vendredi 23 mai 2025 à la salle polyvalente de Valenty à 9h00 pour la première convocation et dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième réunion se tiendra à partir de 09h30.

Il est décidé qu'il sera proposé dès l'ouverture de l'assemblée de choisir le vote à bulletin secret.

Le programme de l'assemblée des propriétaires 2025 sera :

- ✓ Election des syndicis renouvelables
- ✓ Compte rendu moral et financier
- ✓ Questions diverses

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à la majorité des membres présents et représentés :

- ✓ Valide la préparation de l'assemblée des propriétaires.
- ✓ Décide de porter ce règlement à la connaissance de l'ensemble des adhérents avant la tenue de l'assemblée des propriétaires 2025.
- ✓ Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO

